

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Au revoir. Alors nous allons prendre quelques instants avant notre prochaine intervention.

835

Nous allons maintenant accueillir les représentants de la table de concertation en itinérance du quartier Ahuntsic-Cartierville.

M. JÉRÔME ALBAN, organisateur communautaire, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal :

840

Oui, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

845

Oui, bonjour. Alors je vais vous laisser vous présenter tous les deux.

M. JÉRÔME ALBAN :

850

Parfait. Donc, comme vous l'avez très bien dit en préambule, nous, on est mandatés par la Table de concertation en itinérance d'Ahuntsic-Cartierville, donc, Frédéric et moi-même, pour vous parler de conditions gagnantes pour l'implantation de services qui seraient destinés à des personnes en situation d'itinérance, principalement dans l'arrondissement où nous sommes, qui fait suite et qui découle d'un projet avorté d'implantation d'un service d'hébergement d'urgence.

855

Donc, moi, je travaille... Je suis organisateur communautaire, je suis pour le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, puis je vais laisser la parole à mon collègue Frédéric qui va enchaîner la présentation, les premières diapositives. Merci.

860

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE, agent de milieu, la Maison du monde :

865 Oui, merci Jérôme. Merci pour la présentation, puis merci pour l'opportunité de partager ce qu'on a retenu de notre expérience à Ahuntsic. Moi, c'est Frédéric Longpré Lapointe, je travaille à la Maison du monde qui est un projet de Solidarité Ahuntsic, la table de quartier d'Ahuntsic. C'est un peu à ce titre-là que je suis sur la table de concertation en itinérance d'Ahuntsic-Cartierville.

870 Si on veut présenter très brièvement ça ressemble à quoi, la Table de concentration en itinérance, dans le fond, elle est composée de 10 membres corporatifs, comme vous pouvez le voir, ce qui veut dire milieu communautaire, institutionnel, etc.

875 Il y a différents comités à l'intérieur de la Table, donc il y a le comité de coordination qui est un comité central, évidemment, pour les décisions de la Table. Il y a le comité cohabitation, puis on pourra en parler plus en détail, qui a émergé lorsqu'on voulait implanter un nouveau projet pour les personnes en situation d'itinérance, comme mon collègue Jérôme vous en parlait. Puis finalement, il y a aussi le comité de terrain. C'est un peu évident, le comité de terrain, c'est pour les personnes qui côtoient plus directement les personnes en situation d'itinérance dans le quotidien.

880 Donc, c'est quoi le mandat de la Table? Grosso modo, répondre de façon concertée au phénomène de l'itinérance et sensibiliser, informer les partenaires et les citoyens. C'est aussi, évidemment, favoriser la conservation puis la mobilisation des acteurs de l'arrondissement pour le bon fonctionnement... pour arriver au mieux dans tous les projets, tous les programmes, les initiatives qu'on peut avoir pour travailler avec les personnes en situation d'itinérance.

885 C'est très important : la table est indépendante, donc, même si moi, je siége là un peu à titre de représentant de la Table de quartier, elle n'est pas rattachée à la Table de quartier. Donc, aussi, la structure de la Table n'est pas figée, elle est évolutive. Elle s'adapte, on s'adapte en fonction des besoins, en fonction des projets, etc.

890

Comme je disais, le comité de terrain, c'est un comité pour permettre aux gens de communiquer plus régulièrement pour parler de différents enjeux qu'ils voient, qu'ils sont capables de percevoir pour se coordonner également.

895 En ce qui a trait au comité de cohabitation sociale c'était vraiment pour faciliter l'arrivée du transfert du centre de jour. Jérôme pourra vous en parler un petit peu plus. Puis ce comité-là, en fait, il a été créé à ce moment-là, mais il y a vraiment une ouverture pour nous, pour qu'il puisse perdurer, pour le pérenniser, si on voit que ça serait nécessaire.

900 Puis le comité de coordination, qui s'assure, en fait, de cohérence des actions de la Table, qui prépare les rencontres, également, puis qui assure le suivi du plan d'action. C'est vraiment important là. Aussi d'identifier et de coordonner la venue des partenaires.

905 Présentation des bons coups. Je ne vais pas les énumérer au complet, mais différents bons coups qu'on a identifiés, bien, il y a un centre de jour qui opère depuis 2020 sans problème de cohabitation, donc je pense qu'il faut le mentionner, les moments où, justement, on ne ressent pas d'enjeux de cohabitation.

910 L'organisation de la Nuit des sans-abris en octobre 2024, ça, c'était une super belle initiative, il y a plus de 120 personnes qui étaient présentes, c'était vraiment en un événement qui m'apparaît comme une grande réussite.

915 Puis aussi, j'ai envie de mentionner la collecte de dons pour les personnes en situation d'itinérance pendant le mois d'octobre, qui a été implantée à partir de 2022, puis j'ai l'impression qu'année après année, ça prend de plus en plus de popularité, puis il y a des gains considérables qui sont faits à ce niveau-là.

M. JÉRÔME ALBAN :

920 Merci, Frédéric. Moi, je vais enrouler sur l'expérience, pour résumer un peu les différents moments de l'implantation d'un service d'hébergement d'urgence. Juste pour préciser que ce

déroulement explique comment c'est arrivé et à quel moment les membres de la Table ont été impliqués. Et puis ça va vous expliquer après, comment on en est arrivés à faire un post-mortem.

925 Donc, fin avril, la Ville-centre trouve un bâtiment sur Bois-de-Boulogne pour relocaliser la Société de développement social de Gordon, qui était à Verdun, qui devait déménager et qui ne trouvait pas de local. Le bâtiment se situe dans un quartier mixte, résidentiel, institutionnel et commercial.

930 Et puis, a priori, il n'y avait pas aucun... C'était un bâtiment clé en main, en fait, avec une vingtaine de chambres qui étaient possiblement mises à la disposition des personnes qui en auraient besoin.

935 Donc l'idée, c'était vraiment que ça soit cette société qui offre les services, mais pour la population d'Ahuntsic-Cartierville, c'est ce qui a été le message qui nous avait été véhiculé.

940 Les membres de la Table ont été informés et on a demandé à ce qu'on puisse soutenir la mise en place opérationnelle du projet à partir du mois de juin. Je vous dirais que l'information officielle comme quoi il y aurait un tel projet a été annoncée dans les médias à partir du 20 juin, en même temps que l'arrondissement. Les citoyens ont été informés par un avis écrit, un accroche-porte, comme quoi ça s'en venait et qu'il y a une séance d'information le 3 juillet.

945 Pour résumer, entre la fin juin jusqu'à la fin juillet, c'est à partir de ce moment-là qu'il y a un peu eu deux écoles : l'école des partenaires, qui... la plupart des partenaires et aussi des citoyens., mais c'était plus une minorité, de ce qu'on a pu observer, était favorable à la mise en place de ce projet. Donc il y a des actions qui ont été portées par les partenaires, du porte à porte, des coups de téléphone, des accroche-portes comme on vous a dit, comme il y a eu de l'autre côté, une mobilisation citoyenne contre le projet. Donc aussi du porte à porte, des sorties médias.

950 Je vous dirais que tout ça, au final, a abouti que le vendeur a, pendant plusieurs semaines, voulu qu'il y ait une acceptabilité sociale pour accepter le projet. Puis finalement, le 25 juillet, comme le projet ne recevait pas cette acceptabilité sociale, le projet a été avorté.

955 Automne 2024, la Table se dit : bon, bien, prenons cette expérience qu'on a vécue pour identifier des conditions gagnantes. On en a identifié sept. Là, on vous en parle juste de quatre, principalement. Les trois autres, vous les avez dans le document qu'on vous a remis. Donc, Frédéric va vous présenter l'une des quatre, l'échéancier.

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

960 Merci, Jérôme. Donc, l'échéancier. Parmi toutes les conditions gagnantes, je pense que si ce n'est pas la plus centrale, c'est clairement une des plus centrales, celle de l'échéancier. Lors de la tentative d'implantation du nouveau... du déménagement du CHU, finalement... On vous a dit un peu les dates, donc il y a eu environ un horizon d'un mois et demi, deux mois, maximum, pour vraiment avancer à travers ces différentes étapes-là.

965 Puis on est arrivé à la conclusion à l'intérieur de la Table qu'il faut au minimum, au bas mot, six mois pour l'implantation de tels projets, pour que l'implantation soit viable, en fait.

970 Par rapport à l'échéancier, il faut aussi tenir compte dès le départ de la période visée quant à la mise en place opérationnelle. Donc, on vous a expliqué, ça s'est passé durant l'été, la tentative d'implantation du centre d'hébergement, ce qui a mené à plusieurs complications.

975 Premièrement, évidemment, il y avait des personnes qui étaient en vacances. Mais un autre élément, c'est que le fait que ça se déroulait durant l'été, ça pouvait donner l'impression aux citoyens et citoyennes, aux résidents et résidentes à proximité, que ça se faisait dans une certaine... que le projet se faisait un peu de manière opaque, parce qu'on leur passe une petite vite, entre guillemets, durant l'été, tu sais? Puis ce faisant, ça nuit beaucoup à l'acceptabilité sociale.

LA PRÉSIDENTE :

980 Monsieur Longpré Lapointe...

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

985

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

990

Je suis désolée d'intervenir comme ça. J'imagine que vous avez entendu dans votre oreille que le temps courait et qu'il nous reste une minute et demie à peu près avant d'avoir des échanges avec vous...

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

995

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1000

... et vous vouliez mettre quatre points.

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

1005

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

On a le premier. Je vais vous demander vraiment d'y aller...

1010

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

O.K., parfait.

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

... parce qu'on a bien lu votre document, et on a des questions pour vous. On a bien lu votre document.

1020 **M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :**

Parfait. En ce qui concerne les acteurs, on pense que c'est important qu'il y ait des acteurs locaux qui occupent davantage des postes de leadership. Ça donne une plus grande légitimité aux nouveaux projets, d'autant plus que ces acteurs-là ont une connaissance et une expertise sur le terrain, évidemment.

1025

Jérôme, veux-tu tout de suite y aller sur les autres?

M. JÉRÔME ALBAN :

1030

Oui. Les médias, on a pu voir que les médias peuvent avoir un impact négatif dans la mise en place de ce projet, notamment parce qu'ils ont l'information et la communiquent plus vite que le milieu peut le communiquer, dès que c'est validé par le Conseil exécutif de la Ville.

1035

Les messages aussi n'ont pas toujours une acceptabilité sociale, et ça entraîne aussi une confusion sur les services qui sont offerts, parce qu'il y a plusieurs services qui peuvent être offerts pour des personnes en situation différente, puis il y a un amalgame de tout.

1040

Et la communication. Vraiment, là aussi, il faut travailler en amont tous ensemble et avec aussi les citoyens, les résidents, pour qu'on puisse vraiment avoir des messages clairs, qu'on puisse travailler sur... adapter nos messages en tenant compte des réalités du terrain et valider nos messages avec des argumentaires qui vont aller dans le sens des côtés positifs et puis des mesures atténuantes pour favoriser la cohabitation sociale. Merci de votre écoute.

1045

LA PRÉSIDENTE :

C'est vraiment la chevauchée, mais ça passe vite, 10 minutes, et vous aviez beaucoup de contenu.

1050

Dans la partie sur les acteurs, où vous avez réfléchi à comment les acteurs pourraient mieux travailler ensemble, se coordonner, il y a quelque chose que je ne trouve pas clair. Alors je vais vous demander de nous l'expliquer pour bien le saisir. Vous dites : il faut se questionner et envisager de revoir les rôles et les responsabilités de certains acteurs clés. Vous en nommez : la ville-centre, le service régional en itinérance. Avoir un rôle de soutien à des organismes porteurs ou déléguer aux arrondissements ou au CIUSSS du territoire concerné? Qu'est-ce que vous voulez nous dire par cette nouvelle gouvernance-là?

1055

M. JÉRÔME ALBAN :

1060

Mais dans de telles...

LA PRÉSIDENTE :

1065

Je ne vous entends pas, monsieur Alban.

M. JÉRÔME ALBAN :

1070

Ah, vous ne m'entendez pas. Vous m'entendez? Pourtant j'ai le son...

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

1075

Moi, je t'entends.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne vous entends plus. Votre micro...

1080

M. JÉRÔME ALBAN :

C'est bon?

1085

LA PRÉSIDENTE :

Oui, là, je vous entends. Allez-y.

1090

M. JÉRÔME ALBAN :

O.K. En fait, notre réflexion était plus sur le fait : pour de tels projets, est-ce que ça ne serait pas opportun qu'on donne la responsabilité de la mise en place aux acteurs locaux, au lieu que ça soit, par exemple, par la ville-centre qui commence à faire le projet et après, intègre les acteurs locaux dans le processus.

1095

Alors que si, dès le départ, les acteurs locaux étaient là, connaissant leur milieu, connaissant les partenaires, connaissant la réalité, il y aurait peut-être plus de chances que ça puisse marcher au départ, un tel projet, que de passer par des personnes qui sont à l'externe du territoire. C'est un peu ça qu'on veut.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on comprend que parfois, c'est encombrant d'avoir tous ces niveaux d'acteurs qui doivent intervenir sur le même terrain, là? C'est ça que je comprends.

1105

M. JÉRÔME ALBAN :

1110 Exactement, ça complexifie... On se prive d'une connaissance...

LA PRÉSIDENTE :

1115 Fine, de la région, du territoire.

Je vais demander à Denis Leclerc, qui a peut-être une question rapide. Allez-y.

M. DENIS LECLERC :

1120 Oui, bonjour. Dans votre document, j'aimerais savoir à quoi vous faites référence lorsque vous proposez de régler certains enjeux existants dans les environs de la ressource? Donc c'est en amont? Sur le sens générique, on peut le comprendre, mais dans votre expérience, ça pourrait s'associer... être relié à quoi, dans ce que vous avez pu observer?

1125 **M. JÉRÔME ALBAN :**

 Pour les préoccupations des résidents, où on pourrait implanter une telle ressource, bien, c'est sûr qu'il peut y avoir déjà des enjeux qui les préoccupent au niveau de la sécurité, mais aussi surtout au niveau de la cohabitation sociale.

1130

 Et je pense que ça serait important, déjà, qu'avant d'aller annoncer qu'il y a une nouvelle ressource qui arrive et qui peut être anxiogène, préoccupante, pour ces personnes, bien, démontrer que déjà, les premiers enjeux qu'il pouvait y avoir, ou les premières préoccupations qu'ils pourraient avoir, de différents ordres, ça a été résolu, ou il y a déjà un climat qui est plus agréable, plus facile, propice, à, justement, envisager la mise en place d'une nouvelle ressource.

1135

C'est se donner des conditions gagnantes, aussi, à ce niveau-là, pour pouvoir parler d'un tel projet auprès des résidents et qu'ils se sentent assurés et rassurés que c'est possible de pouvoir cohabiter ensemble et qu'on a déjà résolu des enjeux qui pouvaient peut-être les tenir inquiets.

1140

Je ne sais pas si ça répond à la question?

M. DENIS LECLERC :

1145

Oui, bien, de manière générale, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Ça donne l'esprit. Judy Gold?

1150

Mme JUDY GOLD :

Dans la section porte à porte, vous avez une proposition. Vous suggérez de minimiser la présence du SPVM lors des opérations, car cela envoie un message contradictoire à la population.

1155

Cette proposition suggère que la simple présence de la police véhicule la perception de dangerosité. Est-ce que j'ai bien compris cette proposition?

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

1160

Oui, vous avez bien compris? Puis d'ailleurs, même des agents du SPVM nous avaient partagé le fait que pour eux aussi, il y avait comme... ils étaient super favorables à l'implantation de la ressource, mais ils trouvaient que ça pouvait envoyer ce message-là, un peu, de... Bien, si le SPVM cogne à ta porte, potentiellement, c'est parce que l'on considère qu'il y a un enjeu, que l'on considère qu'il y a un niveau de dangerosité, tout ça. Puis ça a été partagé par des citoyens et citoyennes à qui on a parlé.

1165

LA PRÉSIDENTE :

1170 O.K. J'ai une dernière question pour vous. C'était la première fois, personnellement, que je
lisais un élément qui nous rappelait que peut-être envisager des incitatifs pour rassurer les résidents
au moment de l'implantation d'une ressource dans un quartier, notamment, par exemple, en disant
qu'il n'y aura pas d'augmentation de taxes, ou, bon...

1175 Moi, c'était la première fois que j'entendais ça. Et un tableau sous la main autour des valeurs
des résidences avec des comparatifs, et tout ça. Est-ce que c'est une pratique que vous avez vue
ailleurs?

M. JÉRÔME ALBAN :

1180 Non. Pas à ma connaissance. C'est sûr qu'on ne pourra pas parler au nom de tous les
membres. C'est sûr que ça a été nommé aussi, quand je disais qu'on faisait du porte-à-porte, des
citoyens avaient parlé d'incitatifs, mais je pense que le focus serait davantage... Il y a des études
qui existent, par contre, là, on va pouvoir s'en servir s'il devait y avoir un autre projet dans ce sens-
là.

1185 Ça a été démontré que ce n'est pas parce qu'il y a une ressource à proximité d'une
résidence personnelle que ça va diminuer sa valeur. Donc là, il y a des études qui sont sorties, plus
en anglais qu'en français, mais ça, ça serait des arguments à mettre dans la communication.,
justement, comme on parlait, de rassurer qu'il n'y a pas une perte de valeur de l'immobilier par
rapport à de telles ressources.

LA PRÉSIDENTE :

1195 Vous notez quelque part que malgré l'échec de l'implantation de cette ressource pour
laquelle vous avez dû travailler un peu rapidement, ça a quand même augmenté la capacité de
mobilisation et d'adaptation et de travail de votre Table. Donc, vous ne baissez pas les bras et

éventuellement, vous aimeriez accueillir d'autres ressources pour des personnes en situation d'itinérance?

1200

M. JÉRÔME ALBAN :

Bien, c'est sûr que c'est un besoin. Je veux dire... C'est un besoin. Il y a des personnes en situation d'itinérance à l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, donc c'est sûr que... Comme il y a des besoins, des ressources appropriées seraient vraiment les bienvenues pour pouvoir les aider, accompagnés d'une multitude de services et de consolidation des services actuels, pour pouvoir offrir une panoplie de services qui vont aider ces personnes à pouvoir progressivement avoir un plan de match pour pouvoir reprendre totalement leur vie en main.

1205

1210

LA PRÉSIDENTE :

Merci d'avoir partagé avec nous cette réflexion que vous avez faite a posteriori. Alors on vous souhaite bonne chance pour la suite, et merci de votre contribution aujourd'hui.

1215

M. JÉRÔME ALBAN :

Merci.

1220

M. FRÉDÉRIC LONGPRÉ LAPOINTE :

Merci. Au revoir.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons dans quelques minutes passer à notre prochaine invitée.

Alors nous reprenons nos travaux. La personne que nous allons entendre aujourd'hui est madame Céline Bellot, à qui je vais demander de se présenter.